

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-429

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	0	0
Compétitivité	0	250 000 000
Cohésion	0	0
Elargissement de la prime Covid aux assistantes maternelles <i>(ligne nouvelle)</i>	250 000 000	0
TOTAUX	250 000 000	250 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Parmi les oubliés de la prime covid, il y a les assistantes maternelles. Pourtant, sans elles, les soignants et les travailleurs n'auraient pas pu tenir.

Elles ont fait un travail de l'ombre mais essentiel. Elles ont gardé nos enfants, pour que les parents puisse travailler. Une partie d'entre elles a même été contaminée au Covid.

Tout cela avec des salaires très faible. Beaucoup perçoivent moins que le SMIC.

Ainsi, par cet amendement nous souhaitons qu'elles puissent bénéficier de la prime Covid.

En ce sens, le présent amendement vise à annuler au sein de la mission « Plan de relance », 250 millions d'euros de crédits en AE et CP pour l'action 04 du programme 363 « Compétitivité » et à ouvrir, en conséquence, 250 millions d'euros en AE et CP pour un nouveau programme nommé « Elargissement de la prime Covid aux assistantes maternelles ».

Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage.